

ARTICLE 1 : La première Edition de l'événement Running « Marrakech pour elle et lui » est organisée le 10 mars 2019 à Marrakech par l'Association Majorelle d'Athlétisme Marrakech, la Fédération Royale marocaine d'Athlétisme et La French Run. Les tarifs sont fixés de la manière suivante :

10€ pour les coureuses marocaines

15€ pour les coureuses étrangères résidants au Maroc

25€ pour les coureuses étrangères

Un justificatif sera demandé pour valider le droit au tarif réduit. Le cas échéant, une régularisation sera effectuée par l'organisation.

Les Départs seront donnés à 9H pour l'épreuve de 5km «Marrakech pour Elle» et à 10h pour l'épreuve de 15km «Marrakech pour Lui».

ARTICLE 2 : Le parcours s'effectue sur un tracé plat, entièrement sécurisé et mesuré par la fédération marocaine d'athlétisme.

ARTICLE 3 : Un ravitaillement en eau et en éponge sera servi à mi-parcours. Un ravitaillement complet sera servi à l'arrivée pour tous les participants.

ARTICLE 4 : Inscriptions : Sur internet via www.marrakechpourelleetlui.com / Chaque inscription donne droit à un maillot technique, un sac et un bracelet.

ARTICLE 5 : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciées bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participantes de s'assurer personnellement. Une sécurité médicale est assurée tout au long de la manifestation.

ARTICLE 6 : L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, ...)

ARTICLE 7 : En cas de litige, le pouvoir de décision de l'organisateur est sans appel.

ARTICLE 8 : Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quel que motif que ce soit même en cas d'acte de l'article 6.

ARTICLE 09 : L'inscription de chaque participant intègre la cession des droits à l'image fixe et audiovisuelle dans le monde entier sur tous les supports et pour une durée indéterminée à l'organisation, aux partenaires et aux médias.

ARTICLE 10 : Autres que l'organisation, les bicyclettes, engins à roulettes, animal en laisse et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Les accompagnateurs ou suiveurs sont interdits. Le non respect de cette règle entraînera la disqualification de l'athlète.

ARTICLE 11 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses. Elle s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

ARTICLE 12 : Récompenses : Les 3 premiers au scratch de chaque course se verront offrir une faïence, pièce unique réalisée pour l'événement à Marrakech et le 1er/1ere une invitation complète pour une classique française sur l'année 2019, les 2eme et 3 eme de chaque course un équipement complet.